

L'ANNEXE B – PRIX**Instructions aux soumissionnaires:**

1. Les soumissionnaires peuvent soumettre des offres pour une (1) ou plusieurs zones géographiques et régions de couverture, comme indiqué ci-dessous et à l'appendice I de l'annexe A.
2. Le soumissionnaire doit remplir les tableaux B1; B2;B3;B4; et B5 ci-dessous, conformément aux catégories décrites à l'annexe A, paragraphe 2.2.3 – Contraintes de temps et aux régions de couverture décrites à l'appendice I de l'annexe A.
3. Les soumissionnaires peuvent, si nécessaire, ajouter des lignes au tableau afin de tenir compte des déchets dangereux distinctifs nécessitant un prix alternatif ou unique.
4. Les soumissionnaires peuvent soumettre des offres pour une ou plusieurs régions géographiques, mais pour toute région dans laquelle le soumissionnaire soumet une offre, ils doivent remplir le tableau des prix pour toutes les périodes potentielles du contrat, y compris la période initiale du contrat ET les années d'option (deuxième année du contrat (2), trois (3) et quatre (4))
5. L'évaluation financière sera basée sur le total global de tous les articles et pour toutes les années de l'offre de prix.

LES TABLES**Tableau B1 : Tarifs des services d'élimination par région de couverture****Tableau B2 : Frais de transport****Tableau B3 : Frais d'arrêt****Tableau B4 : Frais de services de faible poids****Tableau B5 : Coûts des conteneurs****TABLEAU A1 : PRIX UNITÉ TOUT COMPRIS - TRANSPORT ET ÉLIMINATION**

[Le reste de cette page a été intentionnellement laissé vierge. Veuillez consulter les tableaux de tarifs suivants.](#)

Région de Ramassage 4	Matériel	Unité de mesure	Catégorie I - Ramassage de routine Prix par unité Première année du contrat (1)	Catégorie II - Ramassage urgent Prix par unité Première année du contrat (1)	Catégorie I – Ramassage de routine Prix par unité- Option première année (1)	Catégorie II – Ramassage urgent Prix par unité Option première année (1)	Catégorie I – Ramassage de routine Prix unitaire – Élimination Option année deux (2)	Catégorie II – Ramassage urgent Price per Unit – Disposal Option Year Two(2)	Catégorie I – Ramassage de routine Prix unitaire – Élimination Option année trois (3)	Catégorie II – Ramassage urgent Prix unitaire – Élimination Option année trois (3)
Comté de Lambton	Batteries	Kilogramme (Kg)								
	Peinture et solvants	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Appareils contenant du mercure	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	le tabac	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Vapeurs et cigarettes électroniques	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Électronique	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Médicaments et cosmétiques	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Alcool	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Herbicides, pesticides et engrais	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Déchets chimiques – Organiques (halogénés)	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Déchets chimiques – Organiques (Non- halogéné)	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Déchets chimiques - Inorganiques	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Aérosols	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Région de Ramassage 6	Matériel	Unité de mesure	Catégorie I - Ramassage de routine Prix par unité Première année du contrat (1)	Catégorie II - Ramassage urgent Prix par unité Première année du contrat (1)	Catégorie I – Ramassage de routine Prix par unité- Option première année (1)	Catégorie II – Ramassage urgent Prix par unité Option première année (1)	Catégorie I – Ramassage de routine Prix unitaire – Élimination Option année deux (2)	Catégorie II – Ramassage urgent Price per Unit – Disposal Option Year Two(2)	Catégorie I – Ramassage de routine Prix unitaire – Élimination Option année trois (3)	Catégorie II – Ramassage urgent Prix unitaire – Élimination Option année trois (3)
Nord de l'Ontario	Batteries	Kilogramme (Kg)								
	Peinture et solvants	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Appareils contenant du mercure	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	le tabac	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Vapeurs et cigarettes électroniques	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Électronique	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Médicaments et cosmétiques	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Alcool	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Herbicides, pesticides et engrais	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Déchets chimiques – Organiques (halogénés)	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Déchets chimiques – Organiques (Non- halogéné)	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Déchets chimiques - Inorganiques	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Aérosols	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

TABLEAU B2 FRAIS FORFAITAIRES DE TRANSPORT

Le soumissionnaire doit remplir le tableau ci-dessous avec les prix FORFAITAIRES par zone/région et pour chaque année du contrat, y compris les années d'option. Le prix sera inclus dans l'évaluation financière

TABLEAU B2 FRAIS FORFAITAIRES DE TRANSPORT

REGION	Zone de couverture	Description	Unité de Mesure	Coût par unité PAR RÉGION Première année du contrat (1)	Coût par unité PAR RÉGION Option année un (1) (année deuxième (2) du contrat	Coût par unité PAR RÉGION Option année deux (2) (année troisième (3) du contrat	Coût par unité PAR RÉGION Option année Trois (3) (année quatrième (4) du contrat
1.	La région du Grand Toronto	FORFAIT	Chaque (Ch)	\$	\$	\$	\$
2.	Hamilton et le comté de Haldimand-Norfolk	FORFAIT	Chaque	\$	\$	\$	\$
3.	Région du Niagara	FORFAIT	(Ch)	\$	\$	\$	\$
4.	Comté de Lambton	FORFAIT	Chaque	\$	\$	\$	\$
5.	Windsor-Essex	FORFAIT	(Ch)	\$	\$	\$	\$
6.	Nord de l'Ontario	FORFAIT	Chaque (Ch)	\$	\$	\$	\$
7.	Sud-Est de l'Ontario	FORFAIT	Chaque (Ch)	\$	\$	\$	\$

TABLEAU B3 : TARIFICATION DU CONTRAT - FRAIS D'ARRÊT SUPPLÉMENTAIRES

Instructions aux soumissionnaires : Le soumissionnaire doit remplir le tableau ci-dessous selon le cas pour indiquer les frais par arrêt pour les trajets comprenant plus d'un lieu de prise en charge. **Le prix sera inclus dans l'évaluation financière.**

******* Remarque : les « frais d'arrêt » s'appliquent uniquement aux arrêts de prise en charge supplémentaires et non à la destination finale.**

Tableau B3

Item	Description	Unit of Measure	Coût par unité de contrat Année un (1)	Coût par unité de Option première année (Contrat année (2)	Coût par unité d' Option deuxième année (Contrat année (3)
1	"Frais d'arrêt"	Chacun (EA)			

TABLEAU B4 : TARIFICATION DU CONTRAT - FRAIS DE PRIME DE POIDS FAIBLE

Instructions aux soumissionnaires: Les frais de prime de faible poids s'appliquent aux quantités ramassées inférieures à cinq cents kilogrammes (500 kg). Les frais de prime de faible poids s'appliquent à un frais par autorisation de tâches pour toute autorisation de tâches identifiant une quantité cumulative de ramassage INFÉRIEURE à cinq cents kilogrammes (500 kg). Ceci ne s'applique pas aux autorisations de tâches dont le poids cumulatif total du ou des pick-up est égal ou supérieur à cinq cents kilogrammes (500 kg).

L'entrepreneur doit fournir une preuve du poids de la balance du manifeste d'expédition avec la présentation de la facture(s). Les prix seront inclus dans l'évaluation financière.

Tableau B4

Objet	la Description	Unit of Measure	Frais de prime de faible poids Contrat Année Un (1)	Frais de prime de faible poids première <u>Option</u> année (Contrat année deux (2)	Frais de prime de faible poids deuxième <u>Option</u> année (Contrat année trois (3))	Frais de prime de faible poids troisième <u>Option</u> année (Contrat année quatre (4))
1	« Frais de ramassage de faible poids »	Chacun (EA)				

TABLEAU B5 : CONTENEURS DE DÉCHETS DANGEREUX

Instructions aux soumissionnaires : Le soumissionnaire doit remplir le tableau avec le pourcentage de réduction par rapport au prix catalogue publié pour les conteneurs de déchets dangereux. Le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission financière la copie la plus récente du prix catalogue publié par le fabricant. **Les prix seront inclus dans l'évaluation financière.**

TABLEAU B5

	Article	Description	Unité de mesure	Rabais % <i>Instructions : Le soumissionnaire doit renseigner le pourcentage de réduction proposé ci-dessous.</i>	Extended Cost <i>Instructions : Le soumissionnaire doit remplir l'offre de remise en pourcentage Calcul : Prix catalogue publié par le fabricant – % de remise = prix ed ci-dessous.</i>
1	Conteneurs de déchets dangereux	Les conteneurs de déchets dangereux (sauf émission gratuite) doivent être au prix catalogue (y compris, mais sans s'y limiter, les frais de facturation, de transport, d'échange, de douane et de courtage) moins un pourcentage de remise (%) (y compris les frais d'achat, de manutention et de profit). marges.	Chaque	%	Calcul: Prix catalogue publié par le fabricant moins (–) % de remise = prix